

Société | Nicole Belloubet, la garde des Sceaux, en visite en Dordogne



La ministre de la justice Nicole Belloubet était en Dordogne ce mercredi. Arrivée en fin de matinée, elle a visité deux unités expérimentales : l'unité de réhabilitation pour usagers de drogues au centre de détention de Neuvic, puis le module respect. Cet espace est réservé à des détenus qui établissent une sorte de contrat de confiance avec les surveillants. En échange, d'obligations strictes à respecter, ils accèdent à plus de liberté. L'après-midi, elle a échangé avec des élus, des magistrats et des personnels de la protection judiciaire de la jeunesse sur la réforme de l'ordonnance de 1945.

Le centre de détention de Neuvic, en Dordogne, ouvert en 1990, qui peut accueillir jusqu'à 400 détenus a la particularité d'avoir deux unités spéciales. C'est la raison pour laquelle, Nicole Belloubet, la ministre de la Justice a passé la journée de mercredi en Dordogne, en dépit de cette période de vacances ministérielles. Cet établissement possède depuis un an, l'Urud (unité de réhabilitation pour usagers de drogues) et accueille entre 10 et 15 détenus, tous volontaires. Ils sont douze actuellement. Tout type d'addiction peut être concernée : drogue, alcool, tout type de conduite addictive. L'Unité, située au dernier étage du centre de détention, a accueilli quelque 60 détenus. L'objectif est de les aider à les sortir de leur dépendance, par un gros travail sur soi-même et un suivi pluridisciplinaire de plusieurs mois grâce à des intervenants extérieurs du CEID. La durée moyenne de prise en charge est de six mois. Les possibilités d'intervention sont multiples : prévention de rechute, suivi psychothérapie, suivi socio-éducatif. Le personnel pénitentiaire est volontaire pour travailler sur cette unité expérimentale. L'idée est aussi bien évidemment de préparer la sortie des détenus. Les prisonniers de cette unité partagent leur temps entre des entretiens, des soins, la participation à de nombreuses activités encadrées. *"On a commis des erreurs. La drogue était en train de me détruire. Ici, grâce aux intervenants, on a le temps de se soigner. On fait un gros travail sur soi, on est bien pris en charge pour s'en sortir,"* témoigne un détenu. Et visiblement le dispositif semble fonctionner.

"Le module respect"



Nicole Belloubet a ensuite visité le module respect de la prison. Cet espace est réservé à des détenus qui en échange d'une bonne conduite, ont passé un contrat de confiance avec l'administration pénitentiaire. Cet espace a une capacité d'accueil maximale de 92 places. En échange de contraintes strictes, ils bénéficient davantage de liberté en termes de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Ils peuvent participer à davantage d'activités et ont des accès élargi à la bibliothèque, à la salle de sport, à la cour, participent également à la réalisation d'un jardin potager. *"Dans ce type d'espace, cela se passe très bien. Il s'agit d'un autre régime de détention. Il y a davantage de respect. Les phénomènes de violence sont quasi nuls dans ce bâtiment. Il y a davantage d'investissement de la part du personnel, au niveau des activités, l'approche sur le plan humain est différente même si chacun demeure à sa place,* témoigne un membre du personnel encadrant à la ministre.

En échange de ce régime de détention moins dur, les détenus doivent se lever à 7 heures, faire leur lit, le ménage, leur vaisselle. Ils bénéficient d'un permis avec un solde de 10 points, en cas de mauvais comportement, leur solde diminue et cela peut être le retour à un régime beaucoup plus strict. L'objectif est de les aider à acquérir de l'autonomie, de préparer la sortie au mieux, et ils bénéficient d'un suivi individuel. *"Dans cet espace, c'est beaucoup plus calme. Il n'y a pas de bagarre, ni de magouille avec les autres prisonniers. Il nous arrive parfois d'organiser des concours de pétanques avec les surveillants, nous pouvons participer à des ateliers cuisine. Cela nous aide à nous reconstruire. Nous pouvons proposer des activités, nous avons eu le droit d'organiser un barbecue dans l'enceinte de la prison. Comme cela s'est bien passé, l'expérience va être renouvelée,* explique un détenu.

Le "module respect" est expérimenté actuellement dans dix huit centres de détention. Nicole Belloubet a indiqué que le dispositif pourrait être étendu à d'autres établissements, soulignant que *"l'objectif était d'adapter les modes de détention à la fois au profil des personnes mises sous écrou et à leur parcours de peine. On ne doit pas traiter de la même manière quelqu'un qui arrive en détention et quelqu'un qui est sur le point de sortir. Notre priorité est d'éviter la récidive. Nous avons donc différents modes de détention, certains sont sur un mode très sécuritaire, d'autres vont vers davantage d'autonomie. L'objet de ces modules respect est d'apprendre au détenu à se responsabiliser à travers des obligations.*

La réforme de l'ordonnance de 1945



La visite en Dordogne du Garde des Sceaux s'est achevée par une rencontre avec des professionnels des services de protection judiciaire de la jeunesse, des magistrats et des élus au sein de l'Unité éducative en milieu ouvert (UEMO) de Périgueux. Les débats ont porté sur l'augmentation du nombre de mineurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, l'augmentation de contextes sociaux et familiaux difficiles, la prévention de la récidive du jeune mineur délinquant, par l'insertion professionnelle ou scolaire. Sur l'UEMO d' Agen, une expérimentation va débuter dans les prochaines semaines sur la mesure éducative d'un accueil de jour. Mais pour ces professionnels, le coeur du sujet, c'est le projet réforme de l'ordonnance de 1945 (relative à l'enfance délinquante qui fixe les règles spécifiques aux *mineurs* de procédure pénale). *"Les modifications que nous avons apportées au projet de texte de la réforme de l'ordonnance 1945 tiennent compte des observations et des rencontres faites sur le terrain et doivent recevoir l'aval du Conseil d'état. Je tiens à dire qu'il n'y a aucun laxisme. Il y a 850 jeunes mineurs incarcérés en France, il n'y en a jamais eu autant. Ma préoccupation première, c'est quel que soit l'âge du mineur, lorsqu'il y a eu une infraction commise, il doit y avoir une réponse : elle peut être éducative ou pénale. Cette réforme reprend les grands principes de 1945 : c'est à dire la primauté de l'éducatif et la spécialisation des parquets. L'un des objets de la réforme, c'est d'apporter des réponses plus vite, c'est aussi important pour les auteurs des faits que pour les victimes,"* indique la garde des Sceaux.



Claude-Hélène Yv

Crédit Photo : Claude-Hélène Yv

Publié sur aqui.fr le 31/07/20

[Url de cet art](#)